



KALOBA®

Solution buvable.

Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Ceci est un médicament autorisé et contrôlé (voir N° d'identification sur l'emballage extérieur) :

- Ce médicament peut être utilisé en automédication c'est-à-dire utilisé sans consultation ni prescription d'un médecin.
- Si les symptômes persistent au-delà de 7 jours, s'ils s'aggravent ou si de nouveaux symptômes apparaissent, demandez l'avis de votre pharmacien ou de votre médecin.
- Cette notice est faite pour vous aider à bien utiliser ce médicament. Gardez-la, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Ne laissez pas ce médicament à la portée des enfants.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que KALOBA, solution buvable et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre KALOBA, solution buvable ?
3. Comment prendre KALOBA, solution buvable ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver KALOBA, solution buvable ?
6. Informations supplémentaires.

1. QU'EST-CE QUE KALOBA, solution buvable ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Médicament traditionnel à base de plantes utilisé pour traiter les symptômes du rhume. Son usage est réservé à l'indication spécifiée sur la base exclusive de l'ancienneté de l'usage.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE KALOBA, solution buvable ?

Ne prenez jamais KALOBA, solution buvable :

- Si vous êtes allergique (hypersensible) à la substance active ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6.
- En cas de maladies hépatiques sévères (en l'absence de données adéquates relatives à l'utilisation de ce médicament dans ces affections).

Mises en garde et précautions d'emploi

En cas de fièvre persistant pendant plusieurs jours, de problèmes hépatiques, de gêne respiratoire ou de présence de sang dans les expectorations, vous devez consulter immédiatement un médecin.

Ce médicament contient 12% de vol d'éthanol (alcool), c.-à-d. jusqu'à moins de 100 mg par dose chez l'enfant et 125 mg par dose chez l'adulte et l'adolescent, ce qui équivaut à 3,6 ml de bière ou 1,5 ml de vin par dose chez l'adulte ou l'adolescent.

L'utilisation de ce médicament est dangereuse chez les sujets alcooliques et doit être prise en compte chez les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants et les groupes à haut risque tels que les insuffisants hépatiques ou les épileptiques.

Enfants

L'usage chez les enfants de moins de 6 ans est déconseillé.

Autres médicaments et KALOBA, solution buvable

Aucune interaction n'a été rapportée à ce jour.

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Grossesse et allaitement

En raison du manque de données suffisamment pertinentes concernant ce médicament, son utilisation pendant la grossesse et l'allaitement est déconseillée.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

KALOBA, solution buvable contient de l'alcool.

3. COMMENT PRENDRE KALOBA, solution buvable ?

Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou pharmacien.

Posologie

Adultes et adolescents de plus de 12 ans

La dose recommandée est de 30 gouttes 3 fois par jour.

Enfants de 6 à 12 ans

La dose recommandée est de 20 gouttes 3 fois par jour.

Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les instructions de cette notice ou les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

Utilisation chez les enfants de moins de 6 ans

L'utilisation chez l'enfant de moins de 6 ans est déconseillée.

Mode d'administration

Voie orale.

Fréquence d'administration

Prendre les gouttes matin, midi et soir.

Durée du traitement

Si les symptômes persistent après plus d'une semaine d'utilisation de ce médicament, veuillez consulter un médecin ou un pharmacien.

Si vous oubliez de prendre KALOBA, solution buvable :

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.





4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

L'évaluation des effets indésirables est basée sur leur fréquence comme listé ci-dessous :

Très fréquent : Affecte plus de 1/10 personnes traitées	Fréquent : Affecte moins de 1/10, mais plus de 1/100 personnes traitées
Peu fréquent : Affecte moins de 1/100, mais plus de 1/1.000 personnes traitées	Rare : Affecte moins de 1/1.000, mais plus de 1/10.000 personnes traitées
Très rare : Affecte moins de 1/10.000 personnes traitées, y compris les cas dont la fréquence est inconnue.	

La liste des effets indésirables mentionnés ci-dessous comprend tous les effets qui sont survenus pendant un traitement avec ce médicament, y compris les réactions qui se sont produites suite à un dosage supérieur ou une utilisation prolongée.

Affections gastro-intestinales

Fréquent : problèmes gastro-intestinaux comme par exemple mal de ventre, vomissement, nausée ou diarrhée.

Rare : léger saignement des gencives.

Affections de la peau et du tissu sous-cutané/ Affections du système immunitaire

Rare : des réactions d'hypersensibilité, par exemple prurit de la peau, urticaire, exanthème, eczéma, éruption cutanée aiguë, réactions de type II avec la formation d'anticorps.

Affections respiratoires, thoraciques et médiastinales

Rare : léger saignement du nez.

Affections hépatobiliaires :

Troubles fonctionnels hépatiques : le rapport causal avec la prise de ce médicament n'a pas été confirmé. La fréquence est inconnue.

Mesures à prendre en cas d'effets indésirables

Si vous observez des signes d'hypersensibilité tel que rougeur de la peau et démangeaisons, arrêtez de prendre ce médicament et consultez immédiatement votre médecin afin que celui-ci puisse évaluer la sévérité des symptômes et décider d'éventuelles mesures à prendre. Ne reprenez plus ce médicament si des signes d'hypersensibilité se produisent.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance – Site internet : www.ansm.sante.fr

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER KALOBA, solution buvable ?

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage après EXP. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

A conserver à une température ne dépassant pas 30°C.
Après ouverture, ne pas conserver plus de 3 mois.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ni avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce que contient KALOBA, solution buvable

La substance active est :

Pélargonium (*Pelargonium sidoides* DC.) (extrait fluide de racine de).....8 g

Solvant d'extraction : éthanol à 11 % m/m

Rapport drogue/extrait : 1 : 8-10

Pour 10 g de solution

L'autre composant est :

Glycérol à 85%.

Aspect de KALOBA, solution buvable et contenu de l'emballage extérieur

KALOBA, solution buvable est une solution de couleur brune ; boîte d'un flacon de 20 ml de solution.

Titulaire

DR. WILLMAR SCHWABE GmbH & Co. KG

WILLMAR-SCHWABE-STR. 4

D-76227 KARLSRUHE

ALLEMAGNE

Exploitant

MERCK MEDICATION FAMILIALE

18C BOULEVARD WINSTON CHURCHILL

21000 DIJON

FRANCE

Fabricant

DR. WILLMAR SCHWABE GmbH & Co. KG

WILLMAR-SCHWABE-STR. 4

D-76227 KARLSRUHE

ALLEMAGNE

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est Février 2017.

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (www.ansm.sante.fr).



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT - WWW.CONSIGNESDETRLF.R

MERCK



L1016820